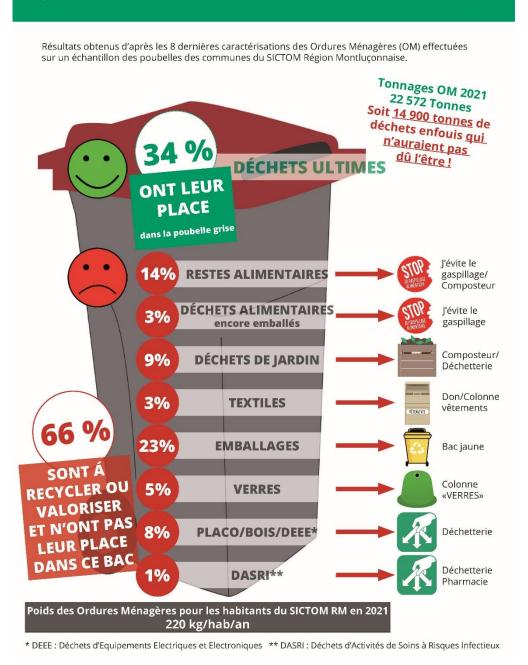


### COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 05 DECEMBRE 2022

### Que contient notre poubelle ordures ménagères?



L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de décembre, à dix-huit heures, dans les locaux du Sictom de la Région Montluçonnaise à Domérat, a eu lieu l'Assemblée Générale, sous la présidence de Mr MOMCILOVIC Jean-Pierre.

La date de convocation était le 09 novembre 2022

#### **ETAIENT PRESENTS:**

**Mmes et GILANT Martine** 

MM ROSSI Jacques, CASSONET David, TARRET Gilles, ESMOINGT Guy, LEONARD Jacques-Olivier, et MARQUIS Michel de la **Communauté de Communes Berry Grand Sud**;

Mme AGUILLAUME Valérie, HENNEQUIN Marie et BOUTET Samantha

MM COFFIN Denis, BLINET Roger, DUMONTET Bertrand, GHESQUIERE Alexis, MANTZ Didier, THOMAS Lionel, PASCUAL Daniel, et TRAYSSAC Alain de la **Communauté de Communes du pays d'HURIEL**;

Mme JEAN Caroline et BRUNOL Edith

M. MORA Jean, JOB Adrien et, de la Communauté de Communes Val de Cher.

Mmes DEMARTY Séverine.

M. DELANOY Pierre-Marie de la Communauté de Communes Pays de Tronçais

Mmes, BESSEGE Christine, DELAUME Colette, PASQUIER Annie, NOEL Suzanne, LESAGE Viviane, GOUZIEN Sylvie, DOUAR Leila, et HALM Christiane

MM HURTAUD Jean-Pierre, GLOMOT Philippe, LEFEBRE Joel, COITE Yannick, SANVOISIN Christian, OSTERTAG Stéphane, MOUTOT Michel, BERNARD Jean-Luc, DE SOUSA Nelson, et CONTAMINE Bernard, de *Montluçon Communauté*.

Mmes BOULON Elise et DOUCET Christina,

MM HOEZ David, BOULICAUD Alain, SOUPIZET Jean-Pierre, DERECH Ghislain, CHANIER Alain, SPACCAFERRI Fernand, LABREURE Bruno, FABRE Guy, FERRIERE Gérard, POGET Patrice, MALLET Gilles, BEAULATON Daniel, THEVENIAUD Patrick, GOUBERT Bruno, CRESPY René, CLEMENT Patrick, de **Commentry Montmarault et NERIS Communauté.** 

#### **ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES:**

Mmes ou Mrs BILLAUT Charlotte, BERTALEB Anna, CARREZ Thierry, MORIER Jean-Marie, BERCON Guy de la **Communauté Berry Grand Sud** 

Mmes et MM BEAUFILS Wilfrid, DUMONT Serge, COULANJON Jérôme, RAFFINAT Pascal, GOMES Isabelle, EPALLE Jean-Claude, DUNEAUD Jean-Luc, CROISSY Alain, DESMAISON Pascal, BELLEC Michel de la **Communauté de Communes du Pays d'Huriel** 

Mmes et MM BOUDRON Gaëlle, , DELHOUME Jean-Philippe , PETIT Angélique, GARSON Bernard, LAPP Gilbert, KEMIH Mohammed, GAYON Marie-Noelle, DIEUMEGARD Philippe, GAUDIN Yves, LACHASSAGNE Geneviève, PREVOST Sébastien, NOYE Marie, DUCHALET Jérôme, SIODLAK Daniel de la **Communauté** de Communes Val de Cher

Mmes et MM PHILIPPON Didier, FONTENIL Norbert, CHAUSSENOT Paula, PLESSE Elisabeth, CASAUX Arthur, GAUDEL François de la **Communauté de Communes Pays de Tronçais** 

Mmes et MM LESPIAUCQ Mauricette, LACAUX Fabrice, BERTON Alric, LEFEBVRE Romain, PENTHIER Thierry, RAYNAUD Laeticia, GERINIER Joelle, JARRAUD THAVENOT Fabien, Jérôme, PERNELLE AZEVEDO ,LABOUESSE Albert-Paul, IMBERT Didier, LARDY Isabelle, ROY Christine, DALBY Christian, MOTHET Pierre, CHANUDET Jacques, BROCHET François, NOUHANT Francis, GUERIN Francis, POZZOLI Bernard, TORNERO Maria, DUFLOUX Patrick, VERGE Alain, DELUDET Pierre, BERGERON Karine, BENOIT-GOLA Anne-Cécile, MOLAIRE, PIRES Isabelle, BESSON Valérie, AYDIN Sévil, BOURIQUAT Bruno, NOUAILLES Didier, LIMOGES Pierre, LHOSPITALIER Géraldine, DUBOISSET Gilles, NOVAIS Fernando, JOUANNIN Nadège, BONNFOY Magalie, TRIKI Samir, LAMOINE Jean-Paul, FREVILLE Yves, DE CASTRO ALVES Manuella, WERTH Juliette, SARTIRANO Sylvie, MAURY Jean-Pierre, MONTASTIER Maryse, COUTIER Jerome de Montluçon Communauté

Mmes et MM BOUXIN Emilie, CHEVALIER Roger, FERRIERE Gérard, JARDONNET Stéphane, KUPERMAN Michel, PORTET Patrick, BOURDIER Sylvain, BOULET Annick, ROULLIER Claude, ALVARO Arthur, LEFEBVRE Jocelyne, JARDOUX Gérard, BELLINI Sylvain, SOUDER Philippe, MARESQ Fabrice, CARRE Marie, RICHARDOT Michel, SCHINDLER Johann, TRUCHE Bernard, POMMEROL Sébastien, PATUREAU Alain, LECRAS Thomas, FROELHY Joëlle, MONCELON Jean-Pierre, GILBERT Olivier, RIMBAULT Cyrille et CHAMPOMIER Catherine de Commentry Montmarault, Neris Communauté.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président souhaite communiquer sur le numéro spécial de l'info tri. Il remercie le service communication pour leur travail.

Cette édition spéciale nous interpelle sur deux éléments : le contenu de nos poubelles et le cout du traitement de nos ordures ménagères.

Le Président nous parle de la rencontre avec les responsables de la société PAPREC. Rappelons que notre contrat se termine le 31 décembre 2022. Personne d'autre n'a répondu à l'appel d'offre. Un seul opérateur se trouve sue notre territoire, c'est la société PAPREC. La proposition reçue augmente de 70% par rapport à 2022. Ce qui correspond à 1 million 400 000 en plus, TGAP comprise, soit l'équivalent de plus de 14 points de TEOM (avec l'augmentation du carburant etc..) si nous gardons le même tonnage de déchets enfouis.

Les caractérisations effectuées cette année montrent qu'à l'intérieur de nos poubelles, qui représentent 220 kg/an/personne, il y a 60% des déchets qui ne devraient pas y être. Déchets qui sont donc enfouis.

Dans ceux-ci, on y trouve 50 % d'emballages qui devraient être dans les poubelles jaunes ; 5% de verre alors que nous avons plus de 400 containers à verre sur le territoire, ainsi que des déchets alimentaires emballés et non périmés, qui représentent 2 fois ce que la banque alimentaire donne à Montluçon.

Nous avons mis en place plusieurs actions afin d'éviter cela, nous avons distribué gratuitement 6000 composteurs, et nous mettons en place des composteurs collectifs.

La collecte des fermentescibles va être obligatoire à partir de 2024. Nous allons la collecter, dès l'année prochaine.

Nous avons besoin d'une réelle conscience collective.

M. Joel LEFEBVRE intervient et indique que le cout de traitement de PAPREC est exagéré. Il préconise que nous leur demandions des comptes ainsi qu'à la Région. Il précise que PAPREC c'est 33 % de part venant de l'Etat, 6 sociétés de Holding, et 37 SCI. Toutes ces sociétés augmentent les marges. Il n'est pas normal d'accepter 70% de hausse de prix.

Le président répond que lors de la réunion avec PAPREC tenu ce jour même, ils nous ont détaillés leur prix. Nous les aurons par écrit lors du prochain comité. Eux aussi subissent de très fortes hausses, notamment dans l'achat de matériel. Pour toutes les collectivités, le prix reste le même.

M. MOMCILOVIC demande si d'autres personnes veulent intervenir avant de continuer avec le premier point de l'ordre du jour.

Le comité syndical n'ayant aucunes autres questions, M. BOROWIAK intervient en précisant que tous les délégués suppléants peuvent voter sauf 2 personnes qui ont barrés le nom du titulaire. Il rappelle, que seules les collectivités sont à même de nous informer des changements éventuels et qu'il n'est pas possible de remplacer un titulaire au pied levé. Nous avons besoin d'une délibération de l'organisme qui a la compétence, à savoir la communauté d'agglomération et la communauté de communes.

#### 1/ Approbation du compte rendu du dernier comité syndical :

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de l'Assemblée générale du 06 octobre 2022.

#### 2/Décision modificative de fonctionnement et d'investissement :

M. DE SOUSA intervient en indiquant que les chiffres afférents à ces DM (décisions modificatives) sont notifiés dans les documents joints.

Concernant l'investissement, la décision modificative s'équilibre.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité la décision modificative d'investissement.

Concernant le fonctionnement, le carburant intervient pour moins de

100 000 €, le matériel roulant (ce sont les réparations) pour 80 000 €, et la hausse des prix de PAPREC pour 230 000 €. D'un autre côté, nous avons un remboursement d'assurance ainsi que 424 820 € provenant d'Allier Tri.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité la décision modificative de fonctionnement.

#### 3/Ouverture anticipée crédit budgétaire :

Le Président explique que c'est une délibération que nous faisons tous les ans. En effet, elle nous donne l'autorisation de faire des dépenses nécessaires avant que le budget du mois de mars soit voté. Ce sont des dépenses de fonctionnement et d'investissements.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité la délibération concernant l'ouverture anticipée de lignes budgétaires.

### <u>4/Bilan de la réunion avec la région sur l'étude de mise en place d'une tarification incitative :</u>

M. BOROWIAK indique que la réunion organisée par la Région le 14 novembre concernait tous les SICTOM à l'exception de Vichy communauté a permis la présentation des différents systèmes de tarification incitative.

A l'issu de celle-ci, il est envisagé la constitution d'un groupement de commandes des différents syndicats pour une étude de faisabilité l'année prochaine, avec le soutien financier de l'ADEME et de la Région. Celle-ci serait présentée fin 2023.

#### 5/ Délibération concernant le lancement de cette étude :

M. BOROWIAK précise bien que la tarification incitative ne sera pas une redevance. Celle-ci se mettra en place sur plusieurs années, entre 3 et 4 ans.

L'étude a un cout de 100 000 €, qui sera réparti entre tous les partenaires, ce qui avoisinerait les 20 000 € pour le SICTOM de la Région Montluçonnaise.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité la délibération concernant le lancement de l'étude de faisabilité de la tarification incitative.

#### 6/Point sur l'étude de la collecte des fermentescibles :

Le Président revient sur le caractère obligatoire de cette collecte en 2024.

L'étude est déjà lancée et nous permettra de trouver une solution. Nous nous concerterons pour les spécificités à mener dans le centre-ville de Montluçon, notamment la vieille ville où il n'est pas possible de mettre un composteur collectif.

#### 7/ Présentation du numéro spécial communication :

Le Président souhaite remercier toute l'équipe communication pour ce numéro spécial. Il va être envoyé à tous les maires et le Président demande que ceux-ci le communiquent largement à leurs administrés.

#### 8/ Point tonnage 2022:

M. BOROWIAK intervient et mentionne que nous avons atteints nos objectifs de début d'année : nous remarquons une baisse de 2.9 % des ordures ménagères mais en parallèle, la collecte sélective baisse également.

Afin de communiquer le plus largement possible, nous avons mis en place des opérations telles que le « café compost » dans la cité Beaulieu et nous avons été victime de notre succès sur BRESSOLLES avec la distribution de 50 composteurs.

Concernant les encombrants, nous engrangeons une baisse de 18% mais nous sommes encore au-dessus des chiffres de 2019.

Le bois sera repris par une papeterie à Epinal, cela représente 4000 tonnes de déchets à partir du deuxième semestre 2023.

Concernant le verre, nous sommes à +2% d'augmentation par rapport aux objectifs fixé, cela représente environ + 40 tonnes de déchets qui ne seront pas enfouis.

Le Président intervient en mentionnant que nous allons certainement augmenter le nombre de personnel au sein des déchetteries afin de mieux guider les particuliers dans leur tri.

Nous envisageons de pouvoir séparer le film plastique et le polystyrène.

#### 9/ Résultat de l'offre sur le traitement des déchets

Le marché du traitement des déchets étant arrivé à échéance au 30 septembre 2022, nous avons conclu un avenant pour la fin de l'année 2022.

Les couts de traitement ayant beaucoup augmenté, passant de 69.79€ /tonne à 90 €/tonne pour la fin de l'année.

En 2023, le cout de traitement sera de 119 € /tonne et la TGAP de 51 €/tonne.

L'augmentation sera, pour un traitement de tonnage égal de + de 1 774 991€. Ce qui équivaut à une élévation de +15% de la TEOM.

#### 10/ Mise en place des nouvelles filières REP :

A partir de 2023, 3 nouvelles REP (responsabilités élargies du producteur) vont se mettre en place :

- Celle pour les produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) qui permettra aux professionnels de déposer leur déchet. Ceux-ci seront pris en charge par la filière. Cela concerne le placo, l'amiante, le plastique, laine de verre et de roche, l'agglo et les gravats et briques sans terre)
- Celle (ABJ) pour les articles de bricolage et jardinage : tondeuse et bricolage non électriques.
- Celle pour les articles de sport, loisirs et jouets (piscine gonflage etc.)

Nous aurons donc du tonnage en moins à payer.

# 11/Délibération de la suppression de la clause de non-dépassement du montant de l'étude UVE de plus de 5% :

Le Président indique que cette délibération concerne l'étude pour la future nouvelle unité de valorisation énergétique à Bayet. Plusieurs syndicats sont intéressés par cette étude. Son cout devait être d'environ 80 000€.

Après ouverture des offres, nous avons opté pour une étude coûtant

104 900 € soit 20 % de plus des 5% envisagé au départ. Pour nous, cela représente un cout de 23 000 €.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité la délibération sur la suppression de la clause de non-dépassement du montant de l'étude UVE de plus de 5%.

## 12/ Délibération adhésion au nouveau contrat Ecologic pour la reprise des DEEE :

M. BOROWIAK indique que cela est simplement une formalité car l'agréement arrive à son terme. En effet, le nouveau contrat sera reconduit le 01/01/2023

pour une durée de 5 ans et nous permettra de poursuivre la prise en charge financière des déchets DEEE.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité la délibération concernant le nouveau contrat Ecologic des DEEE.

### 13/ Délibération de l'approbation des nouveaux tarifs de la redevance spéciale :

M. BOROWIAK indique que le prix au m3 va passer de 31 € à 37.62 €. On a répercuté l'augmentation que nous aurons en début d'année.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité la délibération sur les nouveaux tarifs de la redevance spéciale pour 2023.

## <u>14/Délibération sur l'approbation des nouveaux tarifs acceptation de déchets</u> en déchetterie :

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité la délibération concernant les nouveaux tarifs acceptation des déchets en déchetterie.

#### 15/ Délibération d'octroi au Président de la protection fonctionnelle :

Le Président explique qu'il a dû porter plainte ainsi que le président de l'agglomération contre un individu qui l'a injurié de façon répétée.

Il demande une délibération afin de pouvoir rembourser les frais d'avocat.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve avec 2 abstentions l'octroi au président de la protection fonctionnelle.

M. Joel LEFEBVRE intervient en mentionnant que les médias devraient enlever les commentaires injurieux, notamment dans les pages de Face Book.

Les personnes publiques ne doivent pas prendre la parole en séance.

M. COITE souhaite conclure en incitant tout le monde à signaler dès que l'on voit ce genre de commentaire.

La séance se termine à 19h22.

Le prochain Comité syndical aura lieu courant février.